

Qu'est-ce qu'une ALD ? (Affection de longue durée)

Les affections de longue durée exonérantes

Certaines affections de longue durée (ALD) sont dites « exonérantes ». Il s'agit d'affections dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessitent un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse, et pour lesquelles le ticket modérateur est supprimé.

Les règles de prise en charge

Votre patient peut bénéficier de l'**exonération du ticket modérateur** s'il est atteint :

- **d'une affection inscrite sur la liste (ALD 30) ;**
- **ou d'une affection dite « hors liste » (ALD 31), c'est-à-dire d'une forme grave d'une maladie ou d'une forme évolutive ou invalidante d'une maladie grave ne figurant pas sur la liste des ALD 30, comportant un traitement prolongé d'une durée prévisible supérieure à six mois et une thérapeutique particulièrement coûteuse (exemples : maladie de Paget, les ulcères chroniques ou récidivants avec retentissement fonctionnel sévère) ; les gros lymphœdèmes n'ont pas été cités mais ont leur place ici**
- **ou de plusieurs affections entraînant un état pathologique invalidant (ALD 32), nécessitant des soins continus d'une durée prévisible supérieure à six mois. Exemple : cancer compliqué par un lymphœdème**

N.B. Les lymphœdèmes ne font pas partie des ALD 30 mais la demande d'une ALD 31 ou 32 selon le cas peut être justifiée

Pour en savoir plus :

<http://www.ameli.fr/professionnels-de-sante/medecins/exercer-au-quotidien/les-affections-de-longue-duree/>